

Mairie de
St MARTIAL D'ALBAREDE
24160



LETTRE D'INFORMATION AUX HABITANTS N°1

Chères Albarédiennes, Chers Albarédiens,

En ce début de printemps et après six semaines de confinement, nous nous interrogeons tous sur ce que sera demain, si nous pourrions reprendre une vie comme avant l'arrivée de ce virus, parfois l'angoisse et la colère nous envahit alimenté par un besoin de trouver des responsables à cette situation.

Néanmoins l'être humain fait preuve d'une grande faculté d'adaptation, nous n'aurions, il y a plusieurs mois ou années, pu envisager de vivre une telle histoire et supporter autant de contraintes, pourtant nous le faisons et petit à petit nous imaginons des méthodes et solutions nous aidant à supporter les difficultés du moment.

Cette pandémie, d'une certaine manière, donne raison à ceux qui ont décidé de vivre en milieu rural, dans une nature généreuse belle et verdoyante. Cet environnement adoucit nos maux du quotidien et nous apporte une satisfaction de résider dans notre commune. Le printemps est là qui ranime toutes les choses et qui métamorphose en splendeur et en parfums ce qui était endormi. Notre beau paysage qui a profité du soleil précoce et de la pluie de ces derniers jours est un émerveillement. J'y vois le symbole du retour attendu à « la vie d'après » la crise sanitaire.

Ma priorité et mon objectif sont de prévenir et protéger l'ensemble des habitants de la commune. Il est heureux que notre région semble épargnée pour l'instant grâce à la limitation des déplacements, l'application des gestes barrières connus de tous et les comportements responsables.

Depuis le 16 mars, des mesures d'information, de prévention et de protection ont été données pour garantir la continuité des services en toute sécurité, notamment celle des agents municipaux qui assurent des actions quotidiennes dans notre commune et je remercie les agents qui œuvrent quotidiennement pour notre commune.

Je souhaite avant tout que chacun puisse traverser cette période le plus sereinement possible.

Nous devons désormais préparer le déconfinement. Le passage ne sera pas brutal et il nous faudra encore maintenir de la prudence et une distance physique. Le port d'un masque « grand public », aussi dit « alternatif » pourra encore être nécessaire. Parce que le collectif et la solidarité sont des valeurs que nous portons à Saint-Martial-d'Albarède, j'ai lancé le 22 avril un appel pour la fabrication de masques en complément des commandes que pourra obtenir la mairie.

D'ici la sortie de crise sanitaire, j'en appelle également à la solidarité de tous pour rester attentif et prendre soin de nos aînés et des personnes les plus vulnérables de notre entourage en prenant des nouvelles souvent.

Le déconfinement permettra la mise en place du nouveau conseil municipal élu le 15 mars dernier. Vous serez régulièrement informés de ses travaux.

Dans cette situation difficile, l'ensemble des élus reste mobilisé à vos côtés et à votre écoute.

Prenez soin de vous.

Francis CIPIERRE



Dans le cadre de la pandémie COVID19, et la mise en place du confinement, un mode de fonctionnement a été mis en place, afin de protéger les agents face au virus.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DEPUIS LE 26 MARS

SECRETARIAT DE MAIRIE :

- Télétravail en place avec le nouveau matériel installé le 25/03.
- Présence sur site deux demi-journées par semaine pour la gestion des documents les lundis et jeudis matin.
- Tous les lundis ou jeudis, un appel téléphonique est effectué auprès des personnes seules ou en difficultés de notre commune afin de faire un point.
- Suite au Plan d'Alertes et d'Urgences (PAU), un tableau récapitulatif des personnes fragilisées a été réalisé et mis à jour après chaque appel téléphonique. Cette liste sert de document de liaison entre les agents administratifs, techniques et l' élu en charge du suivi de la procédure.
- Un transfert d'appel entre la mairie et le poste personnel de la secrétaire de mairie a été effectué.

AGENTS TECHNIQUES :

- Arrêt total des activités sur le terrain entre le 26 Mars et le 14 Avril.
- Mise en place d'une permanence par ½ semaine par agent.
- L'agent de permanence est contacté pour :
- Pannes sur les infrastructures.
- Travaux d'urgences sur les locaux ou la voirie.
- Assistance aux personnes fragilisées et en difficultés.
- Entretien prioritaire de la voirie.
- Précautions prises par les agents techniques qui doivent intervenir pour de l'assistance à personnes : courses, médicaments.
- Port obligatoire de gants de protections pour la manipulation d'objets, même une enveloppe. Après chaque actions les gants sont jetés.
- Désinfectant présent dans le véhicule d'astreinte. Nettoyage et ou désinfection des mains très régulièrement.
- Nettoyage et désinfection des commandes du véhicule à faire très régulièrement (lingettes ou produit avec pulvérisateur)
- Port du masque obligatoire à proximité des usagers.
- Interdiction de contact, distance de sécurité à respecter de 1.5 à 2m.

Quotidiennement un point est effectué entre : l'Adjoint Délégué au Maire, la secrétaire de mairie et l'agent d'astreinte.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'activité de l'agence postale est suspendue en raison de la pandémie et de la réorganisation du service administratif de la mairie.

BUREAU DE POSTE D'EXCIDEUIL

Réouverture depuis le 20 avril, de 9h à 12h.

OUVERTURE GENDARMERIE :

Modif jours à voir.

REOUVERTURE DECHETERIES à compter du 23 AVRIL à 8h30

- Réouverture aux usagers et aux professionnels de la déchèterie de MAYAC,
- **La déchèterie de Mayac est ouverte les mardis, mercredis, jeudis, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.**

Compte tenu du redémarrage progressif du service de déchèteries, il est demandé aux usagers de respecter les consignes suivantes :

- 1) Limiter le nombre de passage à 1 par semaine et par foyer
- 2) 1 entrée = 1 sortie dans la limite de 3 véhicules maximum en même temps
- 3) Ne venir que si c'est indispensable, le temps d'attente peut être long
- 4) Remplir une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case : « effectuer des achats de première nécessité »
- 5) Respecter les règles de distanciation et les gestes barrières
- 6) Porter de préférence un masque pour se rendre à la déchèterie
- 7) Ne pas demander d'aide au gardien pour vider ses déchets dans les bennes
- 8) **Ne pas apporter de textiles ou de DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) qui ne sont pas acceptés**

AIDES AUX ENTREPRISES, COMMERCANTS ET ARTISANTS

Une actualité générale très complète est accessible sur le site de bpi France : <https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/quelles-aides-entreprises-impactees-covid19>

Un site dédié à la crise COVID 19 a été mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine pour le soutien aux entreprises: <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-et-des-associations>.

La Communauté de commune Isle Loue Auvézère en Périgord a édité une liste des contacts et informations utiles (envoi sur demande).

AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE POUR LES PERSONNES LES PLUS MODESTES

Face à la vulnérabilité de certains publics en période de confinement et pour soutenir les familles et les personnes les plus précaires, le Président de la République a annoncé le versement d'une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes.

Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150 €, à laquelle s'ajoute 100 € supplémentaires par enfant à charge.

Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront également d'une aide de 100 € par enfant à charge.

Ces aides s'ajouteront aux aides sociales versées mensuellement toute au long de l'année, et sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit. 4,1 millions de foyers dont près de 5 millions d'enfants bénéficieront de cette aide exceptionnelle de solidarité versée en une fois, le 15 mai 2020, automatiquement par les caisses d'allocations familiales (CAF), les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) et Pôle emploi.

ELECTIONS MUNICIPALES

Malgré les élections municipales de l'unique liste de St Martial, liste élue au 1^{er} tour le 15 Mars, l'élection du Maire et des adjoints prévue le 21 Mars n'a pas pu avoir lieu, annulation par la Préfecture suite au COVID 19.

De ce fait notre commune se trouve dans une situation très inconfortable avec un ancien conseil municipal (8 conseillers) toujours en place et un nouveau (11 conseillers) en attente d'installation.

Néanmoins il est possible de réunir les conseils (en visio conférence ou physiquement), 30% du conseil peut prendre les décisions. Voir note préfecture.

MANIFESTIONS ET COMMEMORATIONS :

Les manifestations qui devaient se dérouler avant le 11 Mai 2020 sont annulées. Un dépôt de gerbe s'effectuera sans public le 8 mai pour commémorer le 75^e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Le Foyer rural est fermé jusqu'à nouvel ordre.

UNE CENTENAIRE SUR NOTRE COMMUNE.

Mme Odette THOMAS a eu 100 ans le 30 mars dernier,

Malgré le déconfinement prévu le 11 Mai, nous devons rester très prudent en continuant à se protéger

du CORONAVIRUS (COVID19) avec le port du masque qui devrait être rendu obligatoire dans certaines conditions, pendant plusieurs mois, dans les lieux publics et les commerces.